

Séance du 31 janvier 2024

AVIS N°05 (2024)

Le Comité Social d'Etablissement,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6144-3, R.6144-40,

Sur le rapport de Madame la Directrice par intérim,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote, les membres du CSE émettent l'avis suivant sur l':

- **Évolution des cycles des agents de gestion administrative des urgences.**

Pour : à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Pau, le 12 février 2024

La Présidente du Comité Social d'Etablissement
par intérim,

Marie MESNARD

Pour le Directeur et ~~par~~ délégation
La Directrice des Ressources Humaines

Sylvie LARIVEN

